



RENCONTRES DÉPARTEMENTALES DE L'INCLUSION BANCAIRE

ENJEUX DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE

le **jeudi 14 juin 2018**
de 9h30 à 12h30

Angélique François : 0344063693 - Isabelle Gastal : 0344063660

INTRODUCTION : POURQUOI CES RENCONTRES?

- Un double objectif
 - protéger et prévenir
 - mieux accompagner le nouveau profil des populations, de plus en plus fragilisées socialement et financièrement
 - faciliter l'information et l'organisation de tous les acteurs de proximité
 - Connaître, partager et comprendre pour mieux agir ensemble,
 - avec tous les acteurs de l'action sociale, les institutionnels et les réseaux professionnels bancaires
 - Promouvoir les outils existants pour mieux accompagner les personnes en situation de fragilité financière
 - Se coordonner dans nos actions pour plus d'efficacité

INTRODUCTION : POURQUOI CES RENCONTRES?

- Rencontres départementales de l'Inclusion bancaire
 - Sous l'impulsion du Préfet, de la DDPP et de la BDF
 - une composition originale
 - Une innovation
 - Une première dans les Hauts-de-France
 - Une rencontre de tous les acteurs de proximité impliqués et engagés dans l'accompagnement des publics fragiles, associant
 - Services de l'État (DDPP, DDCCS...)
 - Services fiscaux,
 - Associations caritatives et de consommateurs,
 - Etablissements de crédit,
 - Institutionnels de l'action sociale (CCAS, CAF, bailleurs publics...).
 - Éducation nationale
 - Banque de France





LES NOUVELLES FORMES DE PRÉCARITÉ ET DE PAUVRETÉ

ISABELLE GASTAL
DIRECTRICE DÉPARTEMENTALE DE L'OISE

QUELQUES DÉFINITIONS

- Taux de pauvreté ou seuil de pauvreté :
 - Seuil à 60% du niveau du revenu médian
 - Indicateur européen
- Niveau de vie médian :
 - niveau de vie qui partage en deux groupes la population (revenu disponible)
- Prestations sociales
 - Minima sociaux
 - Allocations logement
 - Prestations familiales

UN CONSTAT AU NIVEAU NATIONAL

- 8,9 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté en France
 - Cela représente 14,2 % de la population
- 1015 euros par mois. C'est le seuil de pauvreté en 2015 pour la France
- 3 millions de travailleurs pauvres
 - 33 %. Un tiers des familles monoparentales sont en situation de pauvreté. La proportion a fortement augmenté en dix ans
 - Femmes, CCD, et temps partiels (85% du TP subis)
 - Les jeunes particulièrement exposés :
 - 1 enfant sur 5 vit dans une famille pauvre;
 - 1 sur 2 au chômage dans les quartiers défavorisés

UN CONSTAT AU NIVEAU NATIONAL

- 8 %. C'est le taux de pauvreté des ménages retraités
- 25%. Un quart des agriculteurs vit sous le seuil de pauvreté, catégorie la plus touchée par la pauvreté
- 21%. Le taux de pauvreté des artisans, commerçants, chefs d'entreprise et autres indépendants a nettement augmenté

DANS LA RÉGION...

- Dans les Hauts-de-France, une pauvreté très élevée
 - 18,3% de la population de la région vivent sous le seuil de pauvreté
 - 1 millions de personnes
- Mais moins intense
 - La pauvreté concerne des personnes dont le niveau vie est plus souvent proche du seuil de pauvreté
 - Recours plus fréquent aux minima sociaux
 - Niveau élevé des prestations sociales versées (allocations et familiales et logement)

- Un taux de pauvreté moins élevé mais plus intense
 - 13% de taux de pauvreté (1 point de moins qu'au niveau national)
 - Plus intense sur le département
 - Des poches de pauvreté importantes :
 - les bassins de Beauvais, de Creil et de Senlis
 - Fragilité sociale
 - Situation par rapport au marché du travail
 - Niveau de diplômes et de formation
 - Surendettement

- A cette pauvreté, s'ajoute une pauvreté financière, qui constitue un facteur aggravant à la précarité sociale
- 181 000 dossiers déposés en France
 - Près de 25 000 dans la région
 - Près de 3 000 dans l'Oise
 - 55,4% des dossiers, déposés par des couples ou des familles
 - Presqu'un dossier sur deux ne présente pas de capacité de remboursement
 - 43,5% ont une situation professionnelle salariées (CDI, CDD et intérimaire)
 - 28 885 euros d'endettement moyen

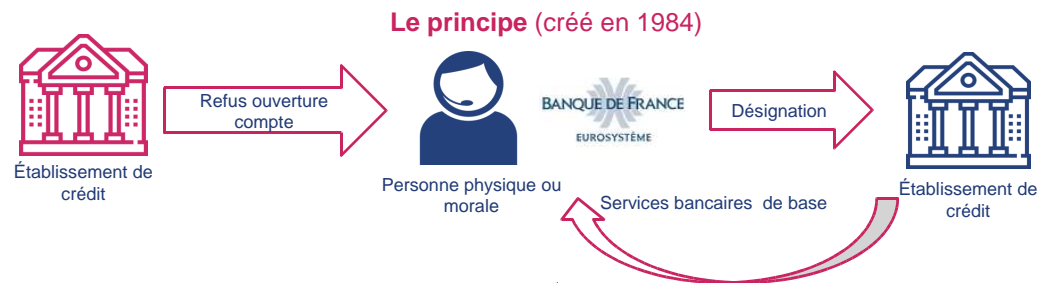
- Des évolutions positives pour les ménages en situation de fragilité financière
 - des mesures législatives de simplification entrées en vigueur le 1er janvier 2018.
 - Des délais raccourcis dans le traitement
 - Un rôle renforcé de la commission de surendettement
 - la commission impose directement les mesures sans homologation des tribunaux
 - des mesures de simplification et d'amélioration de l'accueil du public à la Banque de France
 - Un accueil sur RDV
 - Des démarches en ligne

INCLUSION BANCAIRE DES PUBLICS FRAGILES FINANCIÈREMENT

- Permettre à toutes et à tous d'accéder et d'utiliser les services bancaires existants adaptés
 - Personnes fragiles financièrement
- Trois axes
 - Améliorer l'accès aux comptes et aux services bancaires
 - Droit au compte
 - Offre spécifique
 - Développer le micro-crédit
 - Personnel
 - Professionnel
 - Réduire le surendettement
 - Actions d'éducation budgétaire, économique et financière



Le droit au compte



Pourquoi ce dispositif ?

Toute personne a besoin d'avoir un compte bancaire, nécessaire pour percevoir son salaire, payer un commerçant et conserver son argent en toute sécurité.



Les modalités de mise en œuvre

Procédure simplifiée : (uniquement personnes physiques)



Agence bancaire



Personne physique

Transmission par un organisme habilité le jour même :

- un conseil général, une CAF, un centre d'action communal ou intercommunal social (CCAS ou CCIAS) dont dépend le demandeur, sans démarche préalable peut transmettre une demande
- une association ou une fondation ayant adressé à la BDF une déclaration d'intention et figurant sur une liste consultable sur le site de la Banque de France peut également transmettre une demande

Comment fonctionne le compte ouvert dans le cadre du droit au compte ?

Les services bancaires de base (SBB)

ouverture, tenue, fermeture du compte 1 changement d'adresse/an	paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement SEPA
délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire	moyens de consultation à distance du solde
2 formules de chèques de banque/mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services	carte à autorisation systématique pour paiement d'opérations sur internet et retrait d'espèces dans l'UE
envoi mensuel d'1 relevé des opérations effectuées sur le compte	domiciliation de virements bancaires
encaissement de chèques et de virements	réalisation des opérations de caisse
dépôts et retraits d'espèces au guichet de la banque	

Offre spécifique clientèle fragile

Pourquoi ?



Pour limiter les frais en cas d'incident de paiement

Pour qui ?



titulaires de compte :

inscrits pendant 3 mois consécutifs au FCC
ou déclarés recevables à la procédure de surendettement
ou à l'appréciation des banques, en fonction de l'existence d'irrégularités de fonctionnement du compte (découvert, impayés...)

Pour quoi ? À quel prix ?



Cette offre spécifique ne doit pas coûter plus de **3 €** par mois



Pour quels services ?



ouverture, tenue, fermeture compte de dépôt	carte de paiement à autorisation systématique
dépôt et retrait d'espèces dans l'agence teneur du compte	4 virements mensuels SEPA, dont au moins 1 virement permanent, prélèvements illimités
2 chèques de banque par mois	consultation du compte à distance
système d'alertes sur le niveau du solde du compte	effectuer à distance, opérations de gestion vers un autre compte du titulaire dans le même établissement
Plafonnement spécifique des commissions d'intervention : 4 €/ opération et 20 € max/ mois	fourniture relevés d'identité bancaire 1 changement d'adresse par an

Le microcrédit en France



Les caractéristiques du micro-crédit

2 types :

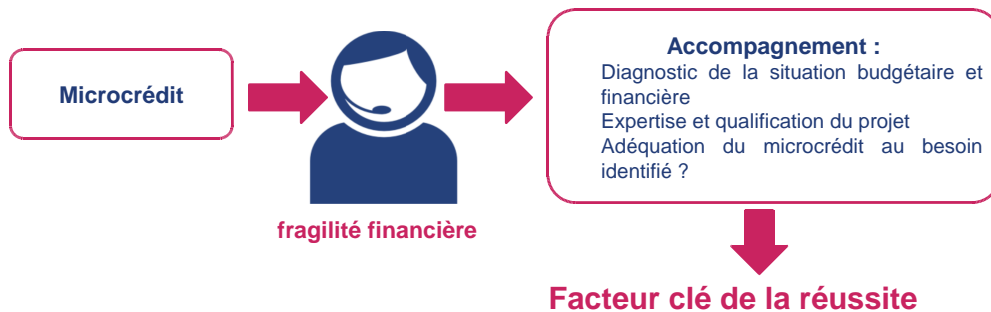
Le microcrédit personnel :

finance des projets d'insertion sociale ou professionnelle.

Le microcrédit professionnel :

finance des projets de création ou de reprise d'une très petite entreprise.

Les modalités :



Le fonctionnement du microcrédit

Le microcrédit bénéficie d'un mécanisme de garanties publiques :

- mis en place par l'État,
- géré par la Caisse des Dépôts et Consignations (Fonds de Cohésion sociale).

C'est un dispositif :

- au croisement de préoccupations économiques, bancaires et sociales,
- qui repose sur l'action convergente d'acteurs de nature diverse.

Le microcrédit personnel

Son origine :

- ✓ créé le 18/01/2005 par la loi de programmation pour la cohésion sociale, défini aujourd'hui par la loi du 1er juillet 2010 portant sur la réforme du crédit
- ✓ à la consommation.



bénéficiaire



- ✓ Personne physique
- ✓ Pas d'accès au crédit bancaire
- ✓ Capacité de remboursement

Il finance :

- des projets d'insertion sociale ou professionnelle liés principalement à
- ✓ l'emploi et la mobilité,
- ou des besoins liés au logement.



Ses caractéristiques :

- ✓ un crédit d'un montant de 5000 € maximum, d'une durée de 48 mois maximum,
- ✓ avec un taux d'intérêt fixe.

Le microcrédit personnel



Le microcrédit professionnel

Ce prêt a pour objet de financer :

la création, le rachat ou la consolidation d'une petite entreprise artisanale ou commerciale, permettant à son dirigeant de créer ou de conforter son propre emploi.



bénéficiaire



- > entreprises < 10 salariés,
- > avec un chiffre d'affaires ou un total de bilan < 2 millions d'euros
- > et une existence < 5 ans.

Les types de microcrédit sont :

- > le microcrédit à « caractère général », accordé à une jeune et petite entreprise par une banque ou une structure extra bancaire habilitée,
- > le microcrédit à « caractère de fonds propres », accompagné d'un financement bancaire complémentaire.

Il finance des porteurs de projets n'ayant pas accès à des crédits bancaires classiques.

Il permet un accompagnement des bénéficiaires qui contribue très fortement à sécuriser les projets.

Le microcrédit et le surendettement

Le microcrédit peut être un outil de prévention du surendettement :

- il finance des projets d'insertion sociale ou professionnelle pouvant améliorer la situation des bénéficiaires et éviter ensuite le surendettement,
- il permet au bénéficiaire de finaliser un projet rentable, générant des revenus et de restaurer sa solvabilité.

Il peut accompagner la sortie de situations de surendettement :

- les bénéficiaires doivent au préalable, demander une autorisation de souscription d'un microcrédit,
- à la commission de surendettement qui a traité leur dossier.

La Banque de France et le microcrédit



Aide à promouvoir le microcrédit par une remise de prix

Collecte de statistiques nationales

Correspondants TPE dans chaque département

Des rencontres du microcrédit déployées en région, en associant l'ensemble des parties prenantes pour :

Dès 2017

- contribuer à promouvoir cet instrument,
- valoriser les initiatives locales,
- accompagner ses acteurs.



Éducation Budgétaire, Economique et Financière

Un opérateur déjà impliqué au service de l'économie et des particuliers

Traitement des difficultés des particuliers

Pilotage ou implication dans les politiques en faveur de l'inclusion bancaire et pour la prévention du surendettement

Le maillage territorial du réseau de la BDF



Rapport annuel de l'Observatoire de l'inclusion bancaire



Réponses aux questions bancaires, financières de nos concitoyens, production de supports pédagogiques

Partenariats concrets, sur le terrain, avec les intervenants sociaux, et l'Éducation nationale



25 conventions académiques



Formation des intervenants sociaux

Accueil de collégiens REP

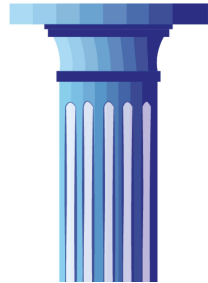
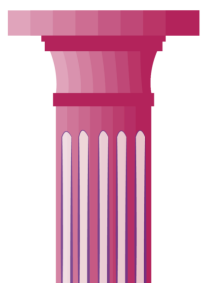
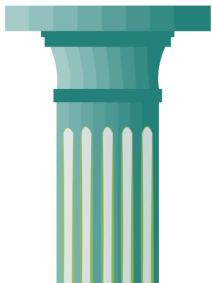
Mise en œuvre et coordination de la stratégie

Développer une éducation budgétaire et financière pour les jeunes

Développer les compétences à mobiliser dans l'accompagnement des personnes en situation de fragilité financière par les intervenants sociaux

Soutenir les compétences budgétaires et financières tout au long de la vie

Donner à tous les publics les clés de compréhension des débats économiques



Mesquestionsdargent.fr



Mes questions d'argent

Le portail national de l'éducation économique, budgétaire et financière

www.mesquestionsdargent.fr

Sources

- INSEE références 2018 (données nationales et régionales)
- Site de la Banque de France :
https://particuliers.banque-france.fr/sites/default/files/media/2018/02/06/suren-2017_web_avec-signets_20180205.pdf